

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2554

19 septembre 2015

SOMMAIRE

Advent PPF & Cy S.C.A.	122574	MCH Inversiones Industriales S.à r.l.	122550
Caterman S.A.	122592	Medusa Invest	122551
Cidron Iugo S.à r.l.	122549	Meg S.A.	122551
Cidron Liberty Systems S.à r.l.	122549	Mersch Ingénieurs-Paysagistes Sàrl	122553
Cidron Lotus 2 S.à r.l.	122550	Moon Shadow Holding S.A.	122566
Cidron SuperPay S.à r.l.	122551	Mountpark Logistics EU 2014 07 S.à r.l.	122554
Crystal Turquoise S.à r.l.	122551	Natur s.à r.l.	122547
Crystal Violet S.à r.l.	122552	New Concept Constructions S.à r.l.	122546
FARAD Global Services E.I.G.	122565	NH VI Daled Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	122582
Financière MDCC S.à r.l.	122550	PATRIZIA Acquihold S.à r.l.	122577
Finassurlux S.A.	122565	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	122557
Forêt et Nature s.à r.l.	122576	Petroleum Services Exploitation S.A.	122578
Fourpoints Invest S.A.	122592	Ponpie Two S.A.	122579
François Lux	122552	Prince AcquiCo S.à r.l.	122577
Fulin Investments S.à r.l.	122546	Restaulux S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	122546
Garage Mischel S.à r.l.	122547	Roebuck Park S.à r.l.	122546
Global Digital Transactions S.A.	122552	Rovconsult S.à r.l.	122547
Global Luxury Investments S.à.r.l.	122552	Rovconsult S.à r.l.	122547
Grands Crus Holdings Sàrl	122546	Rovconsult S.à r.l.	122548
Green Sapphire S.à r.l.	122592	SDS Invest SA	122548
Guardian Eastern Europe S.à r.l.	122563	Stesa S.A.	122560
HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l.	122548	Valartis Health Care Eins S.à r.l.	122550
Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl	122578	Ventech Global S.à r.l.	122548
Hofibel Investments S.A., SPF	122549	Vion Finance S.à r.l.	122548
Ice Midco Limited S.A.	122556	VS Vertriebs Service GmbH	122549
I. Hypothek II Lux S.à r.l.	122547		

Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126218/9.
(150138755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Restaulux S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 49.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015079843/10.
(150091226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Roebuck Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 94.398.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Référence de publication: 2015079860/10.
(150091752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Grands Crus Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.788.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique, EUROPEAN HOTELS AND LEISURE S.à r.l, en date du 16 juillet 2015, son siège est désormais au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2015126236/12.
(150137623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

New Concept Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Pepange, 28a, rue de Crauthem.
R.C.S. Luxembourg B 157.905.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2015126586/13.
(150138428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Natur s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 143.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126578/9.
(150137837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Rovconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 25, rue du Gruenewald.
R.C.S. Luxembourg B 126.913.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079861/10.

(150091338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Rovconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 25, rue du Gruenewald.
R.C.S. Luxembourg B 126.913.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079862/10.

(150091339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

I. Hypothek II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 179.131.

Les comptes annuels de I. Hypothek II Lux S.à.r.l. B179131 au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Hypothek II Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2015127435/11.

(150137187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Garage Mischel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 3, rue Burgkapp.
R.C.S. Luxembourg B 99.715.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015129331/14.

(150139700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Rovconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 25, rue du Gruenewald.
R.C.S. Luxembourg B 126.913.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079863/10.

(150091340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

SDS Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 134.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079910/10.

(150090632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Ventech Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080033/10.

(150091360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Vion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 29/05/2015.

Référence de publication: 2015080037/10.

(150091378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 97.608.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/2015.

Pour: HCEPP II Luxembourg FINANCE II S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015129382/14.

(150139967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

VS Vertriebs Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 84.619.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080054/10.

(150091162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Cidron Liberty Systems S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 254.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015125983/10.

(150138596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cidron Iugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.110.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015125982/10.

(150137505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Hofibel Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.808.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 14 juillet 2015 à 14h00 au siège social de la société

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Messieurs Jean-Pierre HIGUET et Alain NOULLET dans leurs mandats d'administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

- de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

- d'acter et d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER de son mandat d'Administrateur.

- de nommer en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Clive GODFREY, né à Coutrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L - 1720 Luxembourg, rue Heinrich Heine, 8.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2020.

- De prendre note du changement d'adresse de DATA GRAPHIC S.A., Commissaire aux Comptes, son adresse actuelle étant: L - 1720 Luxembourg, rue Heinrich Heine, 8

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015129394/24.

(150139402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Cidron Lotus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015125985/10.

(150138620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Valartis Health Care Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.959.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Juli 2015.

Valartis Health Care Eins s. à r.l.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2015130053/12.

(150138938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

MCH Inversiones Industriales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.883.674,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.749.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 juillet 2015:

1. que les démissions de M. Wim Rits et M. Roberto Seddio en tant que Gérants sont acceptées avec effet immédiat;
2. que Mme. Federica Samuelli et Mme. Barbara Neuerburg avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont nommées nouvelles Gérantes avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132068/15.

(150142707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Financière MDCC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.007.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 2 juin 2015, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

Le siège social de la société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015126175/17.

(150138320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cidron SuperPay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 116.010,00.**

Siège social: L-1748 Lux-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015125992/10.

(150137366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 193.860,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015126020/10.

(150137542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Medusa Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.911.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme MEDUSA INVEST SA, (R.C.S. N° B 129911), dont le siège social à L-1840 Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

Le liquidateur

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2015132073/16.

(150142110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2015

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Michele Roberto Valoti, employé privé, avec adresse professionnelle Via Simen 3, CH-6904 Lugano et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Christian Knauff, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015132074/18.

(150142799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

François Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 181.096.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126187/9.

(150138397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Crystal Violet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.369.950,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015126021/10.

(150137337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Global Luxury Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.280.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises le 27 juillet 2015

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la personne suivante:

- Madame Shakhzoda Akhmedjanova, née le 03 janvier 1982 à Tachkent, Ouzbekistan, ayant son adresse professionnelle au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 27 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Vanherck

Le Mandataire

Référence de publication: 2015126235/16.

(150138245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Global Digital Transactions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 59.195.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 29 Mai 2015

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1) Réélection du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

- SOCOMET S.A., société avec siège social au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B55490.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2021.

2) Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Roberto GIORI, Administrateur de sociétés, né le 16.04.1949 à Buenos Aires (Argentine), demeurant au 4, Avenue des Guelfes -MC- 98000 Monaco (France), aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2021.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2015126230/19.

(150137955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Mersch Ingénieurs-Paysagistes Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5959 Itzig, 41, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 198.765.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Charles dit Carlo MERSCH, ingénieur-paysagiste, né à Clervaux le 10 février 1962, demeurant à L-5959 Itzig, 41, rue de Hesperange.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MERSCH INGENIEURS-PAYSAGISTES SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Art. 3. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte-paysagiste/ingénieur-paysagiste ou de professions connexes dans la mesure où ces professions sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg. A ce titre, elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à la planification, la conception l'intendance, la conservation et la protection de l'environnement en dehors des espaces bâtis

Dans la mesure et dans la limite de compatibilité avec les règles déontologiques de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils du Grand-Duché de Luxembourg, la Société peut faire toutes opérations industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes autres entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille (40.000.-) euros, représenté par quatre cents (400) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Charles dit Carlo MERSCH, ingénieur-paysagiste, né à Clervaux le 10 février 1962, demeurant à L-5959 Itzig, 41, rue de Hesperange.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5959 Itzig, 41, rue de Hesperange.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Charles dit Carlo MERSCH, ingénieur-paysagiste, né à Clervaux le 10 février 1962, demeurant à L-5959 Itzig, 41, rue de Hesperange.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 228,73

Signé: Mersch et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20972. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015127589/72.

(150136577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Mountpark Logistics EU 2014 07 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 889.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 191.355.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mountpark Logistics EU S.à r.l., a private limited liability Company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.195 (The «Shareholder»), here represented by Sophie DELNARD, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 July 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Mountpark Logistics EU 2014 07 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, of 23 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 25 November 2014 under number 3543 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 191.355.

The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into British Pounds Sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 30 June 2015 of EUR 1= GBP 0.7114.

2. To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into eight thousand eight hundred ninety-two British Pound Sterling and fifty Pence (GBP 8,892.50.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of seven thousand one hundred and fourteen ten-thousandths Pounds (GBP 0.7114.-).

3. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.

4. Miscellaneous

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into British Pounds sterling by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 13 July 2015 of EUR 1= GBP 0.7114.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) into eight thousand eight hundred ninety-two British Pound Sterling and fifty Pence (GBP 8,892.50.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, having each a nominal value of seven thousand one hundred and fourteen ten-thousandths Pounds (GBP 0. 7114.-).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follow:

« Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eight thousand eight hundred ninety-two British Pound Sterling and fifty Pence (GBP 8,892.50.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, in registered form, having a nominal value of seven thousand one hundred and fourteen ten-thousandths Pounds (GBP 0. 7114.-).

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. Mountpark Logistics EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.195 (l'«Associé»),

ici représentée par Sophie DELNARD, employé privé, demeurant professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juillet 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Mountpark Logistics EU 2014 07 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 23 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 novembre 2014 sous le numéro 3543 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 191.355.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de change de la Banque Centrale Européenne au 13 juillet 2015 de EUR 1= GBP 0,7114.

2. Conversion du capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en huit mille huit cent quatre-vingt-douze livres Sterling anglaises et cinquante Pence (GBP 8.892,50.-) divisé en douze mille cinq cents

(12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de sept mille cent quatorze dix-millièmes livres Sterling (GBP 0,7114.-).

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4. Divers

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en livres sterling par application du taux de change de la Banque Centrale Européenne au 13 juillet 2015 de EUR 1= GBP 0,7114.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en huit mille huit cent quatre-vingt-douze livres Sterling anglaises et cinquante Pence (GBP 8.892,50,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de sept mille cent quatorze dix-millièmes livres Sterling (GBP 0,7114.-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à huit mille huit cent quatre-vingt-douze livres Sterling anglaises et cinquante Pence (GBP 8.892,50,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de sept mille cent quatorze dix-millièmes livres Sterling (GBP 0,7114.-).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cent euro (EUR 1.100.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELNARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12302. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126536/122.

(150137971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Ice Midco Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.174.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 27 juin 2014

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 27 juin 2014.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ice Midco Limited S.A

Un mandataire

Référence de publication: 2015129409/14.

(150139982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.349 (the Company).

The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 23 March 2015 pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1251 of 13 May 2015.

PayPal (Europe) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.485 (PayPal (Europe)), being the manager of the Company, appoints Audrey Cubizolles, lawyer, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints (i) Simon Joly, jurist, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary), and (ii) Jean-Marie Bontemps, jurist, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders present or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting. The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, each shareholder waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance. The Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the following agenda:

(1) increase of the share capital of the Company by an amount of USD7,500,000 (seven million five hundred thousand dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from USD2,837,200,000 (two billion eight hundred and thirty-seven million two hundred thousand dollars of the United States of America) to the amount of USD2,844,700,000 (two billion eight hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America), by the creation and issuance of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares);

(2) confirmation of the authorisation granted to the manager of the Company (the Manager) to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital set at USD10,000,000,000 (ten billion dollars of the United States of America) represented by 10,000,000 (ten million) shares, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each and authorisation to the Manager to eliminate or limit the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of new shares of the Company within the limits of the authorised share capital (the Share Capital Increase Authorisation);

(3) amendment of the first and third paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);
and

(4) miscellaneous.

II. the Meeting, after due and careful deliberation, unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD7,500,000 (seven million five hundred thousand dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD2,837,200,000 (two billion eight hundred and thirty-seven million two hundred

thousand dollars of the United States of America) to the amount of USD2,844,700,000 (two billion eight hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America), by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Meeting resolves to accept and record the subscription of the New Shares by PayPal (Europe) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD7,500,000 (seven million five hundred thousand dollars of the United States of America) (the Contribution).

The Meeting acknowledges that the Contribution was allocated to the share capital of the Company.

The aggregate amount of USD7,500,000 (seven million five hundred thousand dollars of the United States of America) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the Contribution amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly bears witness to it.

Second resolution

The Meeting acknowledges the report of the Manager dated 16 July 2015 in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and resolves to (i) confirm the Share Capital Increase Authorisation and (ii) in this respect authorise the Manager to cancel or limit the preferential subscription rights of the shareholders under an issuance of shares under the authorised share capital.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles such that it shall now on read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of two billion eight hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America (USD2,844,700,000.-) divided into two million eight hundred and forty-four thousand seven hundred (2,844,700) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.”

The Meeting also resolves to amend the third paragraph of article 5 of the Articles such that it shall now on read as follows:

“The authorised share capital of the Company is set at ten billion dollars of the United States of America (USD 10,000,000,000), represented by ten million (10,000,000) shares, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each. The Manager or the Managers, as the case may be, is/are authorised, during a period of five years from the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the confirmation of the authorised share capital clause in the articles of association of the Company, to increase from time to time the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorised share capital. Such increase may be effected by the conversion of any net profit reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.”

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of the present deed.

The deed having been read to the appearing parties, the member of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange,

se tient

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.349 (la Société).

La Société a été constituée le 28 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 23 mars 2015 suivant un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1251 du 13 May 2015.

PayPal (Europe) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.485 (PayPal (Europe)), en tant que gérant de la Société, désigne Audrey Cubizolles, avocat, en tant que président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne (i) Simon Joly, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et (ii) Jean-Marie Bontemps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, chaque actionnaire renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance. L'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour libellé comme suit:

(1) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.500.000 USD (sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société d'un montant de 2.837.200.000 USD (deux milliards huit cent trente-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 2.844.700.000 USD (deux milliards huit cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de création et d'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les "Nouvelles Actions");

(2) confirmation de l'autorisation accordée au gérant de la Société (le Gérant) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé établi à 10.000.000.000 USD (dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 10.000.000 (dix millions) actions, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et autorisation au Gérant d'éliminer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société en rapport avec l'émission de nouvelles actions de la Société dans les limites du capital autorisé (l'Autorisation d'Augmentation du Capital Social).

(3) modification des premier et troisième paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

(4) divers.

II. que l'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 7.500.000 USD (sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 2.837.200.000 USD (deux milliards huit cent trente-sept millions deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 2.844.700.000 USD (deux milliards huit cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'émission des Nouvelles Actions.

Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription des Nouvelles Actions par PayPal (Europe) par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 7.500.000 USD (sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport).

L'Assemblée prend acte du fait que l'Apport a été alloué au compte de capital social de la Société.

Le montant total de 7.500.000 USD (sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de l'Apport sur le compte bancaire de la Société, ce que le notaire instrumentaire constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport du Gérant en date du 16 juillet 2015 conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et décide de (i) confirmer l'Autorisation d'Augmentation du Capital Social et (ii) à cet égard autoriser le Gérant à éliminer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de deux milliards huit cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.844.700.000 USD) représenté par deux millions huit cent quarante-quatre mille sept cents (2.844.700) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune.»

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social autorisé de la Société est fixé à dix milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.000.000.000 USD), représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune. Le Gérant ou les Gérants, selon le cas, est/sont autorisé(s), durant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la confirmation de la clause de capital autorisé dans les statuts de la Société, à augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé. Une telle augmentation peut être effectuée par la conversion de tout bénéfice net ou réserves (y compris tout compte prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires en lieu et place de dividendes.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Joly, Bontemps, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015132180/195.

(150142864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Stesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 85.069.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «STESA S.A.», établie et ayant son siège social à L-8053 Bertrange, 87, Rue des Champs, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 556 du 10 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.069.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LANG,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Marc MAYER.

Le Président expose ensuite:

- Que sur le vu d'une liste de présence établie et certifiée exacte, toutes les six cents (600) actions représentatives de l'intégralité du capital social de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Refonte complète des statuts ayant pour but de prévoir un actionnariat unique.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «STESA S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine immobilier ainsi que toutes études et réalisations immobilières; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) représenté par SIX CENTS (600) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500,-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exercera seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Dans ce cas les Assemblées Générales sont remplacées par des Décisions de l'actionnaire unique qui sont consignées dans un Procès-Verbal; dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois d'avril à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax ou par mail une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas le ou les Administrateur seront élu par Décision de l'actionnaire unique.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfont à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, administrateurs ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-P. Lang, M. Mayer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132370/157.

(150142313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Guardian Eastern Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 179.334.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "Guardian Eastern Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.334, incorporated pursuant to a notarial deed on 25th July 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27th September 2013, number 2393 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 10th June 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1638 of 26th June 2014.

The meeting was opened at 3.50 p.m. with Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, private employee, residing professionally in Dudelange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29th June 2015;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29th June 2015.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall be read as follows:

“The Company's registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Guardian Eastern Europe S.à r.l.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.334, constituée suivant acte notarié en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 septembre 2013, numéro 2393 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 10 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1638 du 26 juin 2014.

L'assemblée est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Mme Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, employée privée, résidant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3.- Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées en varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

Deuxième résolution

Par conséquent de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, A. MARTINEZ DE LECEA NOAIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 juillet 2015. 1LAC/2015/21832. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130585/107.

(150140360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Finassurlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.980.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126205/9.

(150138067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

FARAD Global Services E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg C 113.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des membres tenue à Luxembourg le 18 mai 2015

Résolution unique

En date du 18 mai 2015 les Membres se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont à l'unanimité des voix pris la résolution suivante:

1. Le nombre des membres du Conseil de Gérance est porté à 3.

2. de nommer M. Marco Claus, né le 12/04/1960 à Biella (BI) - Italie, et dont la résidence professionnelle est située à 9, rue Schiller L - 2519 Luxembourg, en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 18 mai 2015 et pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130540/16.

(150140329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Moon Shadow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.933.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July.

Before Us Me Jacques Kessler, notary residing in Pétange, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

T&F LUXEMBOURG S.A., a Société Anonyme with registered office at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152573,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Pétange,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "MOON SHADOW HOLDING S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishing these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by one director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 § 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of the month of June at 10.00. a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The board of directors shall comprise Class A directors and Class B directors. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The approval of the general meeting is requested for any decision regarding the disposal or transfer of any participation owned by the Company.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company shall be bound by the sole signature of the sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of a Class A director and a class B director.

In case of a delegation of powers, the Company shall also be bound by the sole signature or, as the case may be the joint signature of any person(s) to whom the board of directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Art. 17. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

VII. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.
2. The first General Meeting will be held in the year 2017.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party, T&F LUXEMBOURG S.A., prenamed, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, hereby declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these Shares have been partially paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 7,750 (seven thousand seven hundred fifty Euros) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) The following persons is appointed as Sole Director:
 - Mr. Massimo Raschella, private employee, born on 16 April 1978 in Differdange (Luxembourg), with professional address at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg,
- 3) The following person is appointed as the Statutory Auditor:
 - Veridice S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B154843.
- 4) The registered office is established in 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.
- 5) The mandates of the Sole Director and of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2021.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 1,500.- euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juillet

Pardevant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

T&F LUXEMBOURG S.A., une société établie au Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152573, ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Moon Shadow Holding S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y indus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de juin à 10 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le conseil d'administration sera composé d'administrateurs de Classe A et d'administrateurs de Classe B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

L'approbation de l'assemblée des actionnaires est requise pour toute décision concernant l'aliénation ou le transfert de toute participation détenue par la Société.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et un administrateur B.

En cas de délégation de pouvoirs, la Société sera également engagée par la signature unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de toute personne(s) à qui le conseil d'administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites dudit pouvoir.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Art. 17. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

VII. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis, la comparante, T&F LUXEMBOURG S.A., prénommée, dûment représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces Actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7,750) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs:
 - Monsieur Massimo Raschella, employé privé, né à Differdange (Luxembourg) le 16 avril 1978, demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg,
- 3) La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société:

- Veridice S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843.

4) Le siège social est établi à 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.500,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015131305/449.

(150142538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Advent PPF & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.980.

In the year two thousand and fifteen,
on the fifteenth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "ADVENT PPF & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.980, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 May 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 8 August 2011, number 1806, page 86656. The articles have been amended pursuant to a notarial deed dated 2 December 2011 published in the Memorial C dated 6 April 2012, number 902, page 43274.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company.
 2. Appointment of Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.
 3. Determination of the powers and compensations of the liquidator.
 4. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders

and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The general meeting decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The general meeting decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to The general meeting in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze,

le quinze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "ADVENT PPF & Cy S.C.A." (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.980, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 8 août 2011, numéro 1806, page 86656. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2011 publié au Mémorial C du 6 avril 2012, numéro 902 page 43274.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société.

2. Nomination de liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des Actions Ordinaires qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2015. Relation:EAC/2015/16865. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015131336/128.

(150142527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Forêt et Nature s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 29B, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 101.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126214/9.

(150137849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Prince AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PATRIZIA Acquihold S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.177.970,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 166.030.

Im Jahr zweitausendfünfzehn, den achten Tag des Monats Juli um 11.30 Uhr;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

ERSCHIEN

CARL Lux SCS, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177277 (der Alleinige Anteilsinhaber),

vertreten durch ihren Komplementär, CARL Lux Coop S.A., einer Genossenschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (société coopérative organisée comme une société anonyme) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister Nummer B 174944,

hier rechtmäßig vertreten durch deren alleiniges Verwaltungsratsmitglied, Herrn Dr. Bernhard ENGELBRECHT, Geschäftsführer, mit Geschäftsadresse in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Der Alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

(1) die erscheinende Person ist alleiniger Anteilsinhaber der PATRIZIA Acquihold S.à r.l., eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, gegründet am 2. Dezember 2011 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Francis KESSELER, mit dem damaligen Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im offiziellen Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) Nummer 456 vom 21. Februar 2012 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 166030 (die Gesellschaft).

(2) Die Statuten der Gesellschaft sind mehrmals abgeändert worden und zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. Juli 2015, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

(3) Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist festgelegt auf 3.177.970,- EUR (drei Millionen einhundertsebenund-siebzigttausend neunhundert-siebzig Euro), eingeteilt in 317.797.000 (dreihundert-siebzehn Millionen siebenhundert-siebenund-neunzigtausend) Anteile mit einem Nennwert von je 0,01 EUR (einem Eurocent).

(4) Wie aus dem als Anhang beigefügten Auszug der Gesellschaft ausgestellt durch das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister, ersichtlich, hält der Alleinige Anteilsinhaber alle Anteile an der Gesellschaft.

1. Tagesordnung.

- 1.1 Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
- 1.2 Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in Prince AcquiCo S.à r.l.
- 1.3 Abänderung des Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung).
- 1.4 Änderung des Artikels 12 der Satzung.
- 1.5 Änderung des Artikels 13 der Satzung.
- 1.6 Änderung des Artikels 15 der Satzung.
- 1.7 Streichung der englischen Übersetzung der Satzung.
- 1.8 Verschiedenes.

2. Sodann Fasst der Alleinige Anteilsinhaber die Folgenden Beschlüsse.

Erster Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt, den Namen der Gesellschaft in Prince AcquiCo S.à r.l. umzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt, Artikel 1 der Satzung aufgrund der Namensänderung wie folgt abzuändern:
„Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit der Bezeichnung „Prince AcquiCo S.à r.l.“ (die Gesellschaft).“

Dritter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt, Artikel 12, Absatz 1, Satz 1, der Satzung wie folgt abzuändern:
„Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer.“

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt, Artikel 12, Absatz 2, Satz 1, der Satzung wie folgt abzuändern:

„Sofern mehrere Geschäftsführer ernannt sind, bilden diese die Geschäftsleitung.“

Der Alleinige Anteilshaber beschließt, dem Artikel 12 der Satzung einen neuen letzten Absatz einzufügen, der wie folgt lautet:

„Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer verwaltet, ist jede Bestimmung in dieser Satzung, welche für die Geschäftsleitung, die Geschäftsführer oder einen Geschäftsführer gilt, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden.“

Vierter Beschluss

Der Alleinige Anteilshaber beschließt, Artikel 13, Absatz 1, Satz 1, der Satzung wie folgt zu ersetzen:

„Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer verwaltet, wird die gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden. Sofern mehrere Geschäftsführer ernannt sind, wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift von mindestens zwei (2) Geschäftsführern gebunden.“

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Anteilshaber beschließt, den letzten Absatz des Artikels 15 der Satzung zu streichen.

Sechster Beschluss

Der Alleinige Anteilshaber beschließt, die englische Übersetzung der Satzung zu streichen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr tausend Euro geschätzt.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen wurde, hat die erschienene Person vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Signé: B. ENGELBRECHT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 juillet 2015. 2LAC/2015/15743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132203/82.

(150142209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Petroleum Services Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, Zoning Industriel Vulcalux.

R.C.S. Luxembourg B 63.219.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129793/9.

(150139263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Highbridge Aiguilles Rouges Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.544.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2015.

Highbridge Aiguilles Rouges Lux S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Proxy Holder

Référence de publication: 2015130638/15.

(150140669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Ponpie Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 PontPierre, 15, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 198.927.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société dénommée «S.A. PONPIE», société de droit Luxembourgeois immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B156.564, ayant son siège social situé à L-4391 PontPierre, 19 rue de Luxembourg,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Parcy DUVAL, demeurant professionnellement PontPierre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PONPIE TWO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à PontPierre.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet a gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous respect des dispositions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou

- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société «S.A. PONPIE» prénommée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Parcy DUVAL, dirigeant de sociétés, né le 16 mai 1970 à Kinshasa (République du Zaïre), demeurant professionnellement à L-4391 Pontpierre, 19 rue de Luxembourg.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme COMPTASSIT S.A., avec siège social à L-1217 Luxembourg 12, rue de Bastogne, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.086.

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2020.

4) Le siège social est fixé à L-4391 PONTPIERRE, 15 rue de Luxembourg.

Déclaration

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Parcy Duval, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131310/188.

(150141949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

NH VI Daled Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.936.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Neuheim VI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183355, and

- NIH VI Daled Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

both here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of “NIH VI Daled Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any securityholders agreement which may be entered into from time to time between the Company’s Shareholders (the Securityholders Agreement).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities subject always to the provisions of any Securityholders Agreement. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, derivatives, hedging agreements and similar transactions. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by the following shares:

- thirty thousand nine hundred ninety-nine (30.999) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the LP Shares); and

- one (1) management share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (hereinafter, the Management Share).

The LP Shares and the Management Share are together referred to as the Shares and individually the Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

The LP Shares may be divided from time to time and as the case may be into different classes of shares (each, a LP Share Class), upon ordinary resolution from the Shareholders taken in compliance with Article 15, and subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

The Management Share shall be held by NIH VI Daled Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

In addition to the share capital, the Company shall have:

- one or more share premium account(s) (each, a Share Premium Account), one for each LP Share Class, into which any premium paid on any LP Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- one or more capital contribution account(s) (each, a Capital Contribution Account), one for each LP Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to an Investment (as defined below) may be transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 15, subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

The Shares are and shall remain registered shares.

Art. 6. In case of creation of LP Share Class, each LP Share Class shall relate to a relevant portfolio of assets or receivables constituting an investment (an Investment), and the allocation of each Investment to a LP Share Class shall be made by an ordinary decision of the Shareholders, subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

Subject always to the provisions of any Securityholders Agreement, any and all distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or any other receipt from an Investment shall accrue exclusively to the relevant LP Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such LP Share Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any LP Share other than the relevant LP Shares shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, interest, payment of principal, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

Art. 7. The net asset value of the issued LP Shares of any LP Share Class shall be expressed as a per LP Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of said Investment less the liabilities relating to said Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of LP Shares of the relevant LP Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the Manager shall regard as fair and equitable (the NAV).

In case of cancellation or redemption of an LP Share Class, or part thereof, the consideration paid to the holders of the relevant LP Shares shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of LP Shares being so cancelled or redeemed.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 15 of the Articles, subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any LP Share is freely transferable, subject always to the provisions of any Securityholders Agreement which may be entered into from time to time by the shareholders.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the Shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 16 hereof appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 13. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager. Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager, subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either Shareholders or not.

Art. 14. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of LP Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as limited Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 15. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager. Notwithstanding the forgoing, any resolution which conflicts with any Securityholders Agreement shall be null and void.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of the Shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any Shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the Shareholders, (ii) all the Shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager and in compliance with the provisions of any Securityholders Agreement, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, as amended, unless the Articles provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 16. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy.

A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Art. 20. The balance of the net profit may be distributed to the sole Shareholder or to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided that a given LP Share of an LP Share Class shall only be entitled to distributions in relation with the performance of the specific Investment pertaining to such LP Share Class and subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

Subject always to the provisions of any Securityholders Agreement, interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and Article 20.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the Shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 19, except those related to the legal reserve and subject always to the provisions of any Securityholders Agreement.

Title VIII. General provision

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles and to the provisions of any Securityholders Agreement.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim VI S.à r.l., prenamed	30.998 LP Shares	EUR 30.998,00
NIH VI Daled Management S.à r.l., prenamed	1 Management Share 1 LP Share	EUR 2,00
Total:	<u>31.000</u>	<u>EUR 31.000,00</u>

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

122587

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated 1,700.- euro.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2016:

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

2. The address of the Company is fixed at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Neuheim VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183355, et

- NIH VI Daled Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «NIH VI Daled Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteur de titres qui serait entré en vigueur entre les actionnaires le cas échéant (Le Pacte de Détenteur de Titres).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou

entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteur de Titres. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut conclure, signer et délivrer et exécuter des swaps, dérivés, contrats de couverture et opérations assimilées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par les actions suivantes:

- trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Commanditaire); et

- une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (ci-après, l'Action de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Commanditaire et de l'Action de Commandité en tant qu'Actions et individuellement en tant qu'Action.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

Les Actions de Commanditaire peuvent être divisées de temps à autre et le cas échéant en différentes classes d'actions (chacune, une Classe d'Action de Commanditaire), sur résolution ordinaire des Actionnaires prise conformément à Article 15, et sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

L'Action de Commandité est détenue par NIH VI Daled Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

En plus du capital social, la Société a:

- Un ou plusieurs compte(s) de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action de Commanditaire, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- Un ou plusieurs compte(s) d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action de Commanditaire, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en lien direct ou indirect avec un Investissement (tel que défini ci-après) est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 15 des Statuts, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Les Actions sont et resteront nominatives.

Art. 6. En cas de création de Classe d'Action de Commanditaire, chaque Classe d'Action de Commanditaire est reliée à un portefeuille d'actifs ou de créances spécifique constituant un investissement (un Investissement), et l'allocation de chaque Investissement à une Classe d'Actions de Commanditaire est réalisée par une décision ordinaire des Actionnaires et sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Sous réserve des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres, toute distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette d'un Investissement, est réalisé exclusivement au profit de la Classe d'Actions

de Commanditaire concernée, après déduction de l'attribution au prorata des dépenses générales de la Société à telle Classe d'Actions de Commanditaire et des dépenses encourues en rapport avec l'Investissement, et aucun détenteur d'Action de Commanditaire autre que les Actions de Commanditaire concernées n'a droit aux produits d'une telle distribution, dividende, intérêt, paiement en principal, rachat de capital ou autre recette, qu'ils soient ou non déclarés ou payés.

Art. 7. La valeur d'actif net des Actions de Commanditaire d'une Classe d'Actions de Commanditaire donnée est exprimée par un chiffre par Actions de Commanditaire et est déterminée, pour tout jour d'évaluation, en divisant la valeur d'actif net de l'Investissement correspondant, celle-ci étant la valeur de marché des actifs de cet Investissement diminuée du passif relatif à cet Investissement et d'une partie proportionnelle des frais généraux de la Société à la fin de ce jour d'évaluation, par le nombre d'Actions de Commanditaire de la Classe d'Actions de Commanditaire donnée alors en circulation à la fin de ce jour d'évaluation, conformément aux règles que le Gérant estime justes et équitables (la NAV).

En cas d'annulation ou de rachat de tout ou partie d'une Classe d'Actions de Commanditaire, le prix à payer aux détenteurs des Actions de Commanditaire concernées est la NAV de l'Investissement, ou toute proportion dudit Investissement correspondant à la proportion d'Actions de Commanditaire ainsi annulée ou rachetée.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, conformément à l'Article 15 des Statuts, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Art. 9. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action de Commanditaire est librement transmissible, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des Actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les Actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 16, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'Actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, Actionnaires ou non.

Art. 14. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions de Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits en qualité d'Actionnaire commanditaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. Nonobstant les dispositions précédentes, toute décision qui entrerait en conflit avec tout Pacte de Détenteurs de Titres doit être considérée comme étant nulle et non avenue.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque Actionnaire à l'adresse des Actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout Actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant et en accord toujours avec les dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres, par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 16. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Art. 20. Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'Actionnaire unique ou aux Actionnaires qu'au prorata de leur participation dans la Société, étant entendu que les Actions de Commanditaire d'une Classe d'Action de Commanditaire donnée donnent seulement droit à des distributions liées à la performance de l'Investissement rattaché à ladite Classe d'Action de Commanditaire et sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et l'Article 20.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 19 à l'exception de celles relatives à la réserve légale, sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et aux dispositions de tout Pacte de Détenteurs de Titres.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-et-un mille (31.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Neuheim VI S.à r.l, prénommé	30.998 Actions de Commanditaire	EUR 30.998,00
NIH VI Daled Management S.à r.l, prénommé	1 Action de Commandité 1 Action de Commanditaire	EUR 2,00
Total:	31.000	EUR 31.000,00

Le montant de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les comparants ont évalués le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.700,- euros.

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2016:

- M. Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

- M. Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

- M. Lynn Skillen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social est fixée au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015131307/524.

(150142610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Fourpoints Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.765.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126215/9.

(150138576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Caterman S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 31.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126041/10.

(150137625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Green Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.178.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 24 Juillet 2015, que l'associé unique de la Société, Yellow Sapphire, a transféré 78 de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Kings Forest, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180 270;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Yellow Sapphire 422 parts sociales

Kings Forest 78 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Green Sapphire.

Référence de publication: 2015126237/18.

(150138628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.
